Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 26/03/2025
ID : 031-213102536-20250319-25_02CCASM-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
MURET
CANTON
MURET

Commune : **LABASTIDETTE**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
▪ 19 MARS 2025

Membres

-	en exercice :	11
-	présents :	6
-	votants :	6
-	absents :	5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIÉ.
Date de convocation : 13 mars 2025

N° 25-02

Objet

Approbation du compte administratif 2024 - Budget CCAS

Présents : Olivier AUTHIÉ, Maria URZAY AZNAR, Hélène DAUBIAN, Françoise POUSSOU, Aline MESNAGER, Cécile MARTI
Absentes excusées : Claire DE MATOS, Fleurice RICARD, Caroline PELISSIER
Absente non excusée : Julie MARQUIS, Salima HELHAL,
Secrétaire de séance : Maria URZAY AZNAR
Pouvoirs : Fleurice RICARD donne procuration à Maria URZAY AZNAR

25-02 Approbation du compte administratif 2024 - Budget CCAS

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ne prend pas part au vote.

Monsieur Olivier AUTHIE étant sorti, Madame Claire DE MATOS vice-présidente étant absente, Madame Cécile MARTI prend la présidence de l'assemblée et fait connaître au Conseil d'Administration les résultats de l'exercice 2024 suivants :

Fonctionnement (en €)	
Recettes	5 500,00
Dépenses	7 214,87
Résultat de clôture 2024	- 1 714,87
Résultat de l'exercice précédent	18 418,30
Part affecté à l'investissement	0,00
Résultat de clôture cumulé	**16 703,43**

Investissement (en €)	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Excédent de clôture 2022	0,00
Résultat de l'exercice précédent	250,00
Résultat de clôture cumulé	**250,00**

La commission d'aide sociale, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2024 du budget du Centre Communal d'Action Sociale ;

CHARGE Cécile MARTI membre du conseil d'administration du CCAS à signer tous les actes liés à cette affaire ;
CHARGE Cécile MARTI membre du conseil d'administration du CCAS de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Membre du Conseil d'Administration du CCAS,
Cécile MARTI

CCAS DE LABASTIDETTE * Haute Garonne *

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)